

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHANÇAY, légalement convoqué le seize mai, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LALOT François, Maire.

Étaient présents : MM. LALOT François, GUILLOTEAU Gérard, LOIR-MONGAZON Jean-Claude, M^{lle} BOUCHAT Bérénice, M. PELTIER Michel, M^{me} BRIDONNEAU Cathy, M. BROUSSEAU Rémi, M^{me} VIGNEAU-FILATRE Caroline.

Absents excusés : M^{me} GUILLOTEAU Corinne ayant donné pouvoir à M^{me} BRIDONNEAU Cathy, M. MARAIS Stéphane ayant donné pouvoir à M. LOIR-MONGAZON Jean-Claude.

Absents : M^{me} ANTONIO Chantal, M. BROSSIER Patrick, M. LEHOREAU Jean-Marie

M^{me} BRIDONNEAU Cathy a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire explique que pour la délibération Passation d'une convention d'occupation d'un terrain privé pour la création d'une réserve incendie, sur la parcelle section AE n° 205 appartenant à la SCI Le Bouchet, Vallée de Raye, inscrite à l'ordre du jour, des informations nécessaires à la prise de décision du Conseil Municipal sont manquantes. M. le Maire demande donc de retirer ce point à l'ordre du jour et de le reporter à une prochaine séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de ce point à l'ordre du jour de ladite séance.

Délibération n° 27/2012 : MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE NOIZAY -CHANÇAY

Suite à la démission de M. GUILLOTEAU, vice-président et délégué titulaire au Syndicat de voirie Noizay Chançay, M. le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de nouveaux délégués au Comité du Syndicat Intercommunal de voirie Noizay Chançay. M. le Maire propose que Michel PELTIER, membre suppléant devienne titulaire et que Rémi BROUSSEAU soit désigné membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après vote par 10 voix POUR, désigne le délégué titulaire et le délégué suppléant qui siégeront à ce syndicat, les autres membres restant inchangés :

- 1 Délégué Titulaire : Michel PELTIER
- 1 Délégué Suppléant : Rémi BROUSSEAU

Délibération n° 28/2012 : COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Suite à la démission de M. GUILLOTEAU Gérard, en tant que Vice-Président de la Commission Voirie, M. le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à une modification de la composition de la Commission Voirie et Réseaux Divers.

Après en avoir délibéré, 10 voix Pour, le Conseil Municipal procède à cette modification, les autres membres restant inchangés, pour la formation des commissions municipales composées uniquement d'élus, Monsieur le Maire étant Président de droit de toutes les commissions. La composition des commissions est fixée à 6 membres.

Commission Voirie et Réseaux Divers :

- Président : LALOT François
- Vice-Président Voirie / Eaux Pluviales : PELTIER Michel
- Vice-Président Réseaux Divers : GUILLOTEAU Gérard
- Membres : BROUSSEAU Rémi, LEHOREAU Jean-Marie, MARAIS Stéphane.

Délibération n° 29/2012 : TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Suite aux discussions de la Commission École réunie le 22 mai dernier, M. le Maire propose de

modifier le règlement, à l'article 9, comme suit: « En cas d'accident, les parents sont prévenus et si besoin les services d'urgence. En revanche, aucun médicament ne peut être administré aux enfants par le personnel sauf sur protocole accepté » et propose d'appliquer une hausse au prix des repas.

Après en avoir délibéré, 10 voix Pour, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et fixe le prix des repas à compter de la rentrée scolaire 2012, comme suit :

- Repas régulier enfant = 3,20 €
- Repas occasionnel enfant = 3,75 €
- Repas adulte = 4,25 €

Délibération n° 30/2012 : TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, 10 voix Pour, le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse des tarifs de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2012, fixés comme suit :

- le prix de la demi-heure est fixé à 1.00 €
- de 16h30 à 17h = demi-heure est facturée à 1.20 €, goûter inclus.

Délibération n° 31/2012 : VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions de fonctionnement aux associations communales et autres organismes, au titre de l'année 2012, comme suit :

Associations de Chançay :

- Association des Parents d'Élèves = 160 € (10 voix POUR)
- Football Club Chançay = 160 € (10 voix POUR)
- Groupement de Défense contre la Grêle = 80 € (10 voix POUR)
- Pêcheurs du Lac = 160 € (10 voix POUR)
- Syndicat Communal de Chasse = 160 € (10 voix POUR)
- Les Aînés de la Brenne = 160 € (8 voix POUR et 2 Abstentions, M. Guilloteau s'abstenant en tant que vice-trésorier et M. Loir-Mongazon en tant que membre de l'association)
- Bren'6Them = 160 € (10 voix POUR)
- Traîne Savates = 80 € (10 voix POUR)
- Amicale des Sapeurs-Pompiers Noizay Chançay = 160 € (10 voix POUR)
- U.N.C.A.F.N. = 160 € (10 voix POUR)
- T.V.L. (Tourisme Vins et Loisirs) = 160 € (10 voix POUR)

Associations Hors Commune (10 voix POUR) :

- Union Musicale de Noizay = 160 €
- Société Musicale de Reugny = 160 €
- Touraine Mémoire 44 = 80 €
- Association Jazz en vallées de Brenne et Cisse = 543,00 €
- Assiette ECO = 80 €
- Les Restaurants du Cœur = 350 €

Délibération n° 32/2012 : SUBVENTION À L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VOUVRAY

Le dimanche 24 juin 2012, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vouvray accueillera, le Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers d'Indre et Loire, associé à la journée nationale des Sapeurs-Pompiers. Cette journée sera l'occasion de faire connaître davantage les sapeurs-pompiers d'Indre et Loire dans leur diversité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vouvray, d'un montant de 160 €.

Délibération n° 33/2012 : SUBVENTION AU THÉÂTRE DES DEUX RIVES TOURAINE POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE THÉÂTRE « ESTIVALS DE TOURAINE »

M. le Maire donne lecture d'un dossier de demande de subvention du Théâtre des Deux-Rives Touraine organisant un festival de théâtre nommé « Estivals de Touraine » dans le département du 22 juillet au 5 août 2012. L'objectif de cette association est de lier la culture et

le patrimoine en présentant des pièces de théâtre classique dans des lieux patrimoniaux remarquables, privés ou publics dans différents endroits de la Touraine et au plus large public. Six lieux accueillent cette association cette année dont le château de Valmer à Chançay. Une représentation de Ruy Blas de Victor Hugo, Pieds Nus dans le Parc de Neil Simon et un spectacle jeune public Chocolatine dans « Papotage au Potager » seront joués dans les jardins du Château de Valmer les vendredi 27 et samedi 28 juillet 2012.

Le Conseil municipal, par 10 voix Pour, décide de verser une subvention exceptionnelle de 160 € à l'association Théâtre des Deux-Rives Touraine pour l'organisation d'un festival de théâtre « Estivals de Touraine » correspondant à des représentations théâtrales au Château de Valmer à Chançay.

Délibération n° 34/2012 : DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

« Centre de Formation d'Apprentis Chambre des Métiers Indre-et-Loire », « APADVOR », l'association « Le bonheur est dans le clos », « Collège Ste-Thérèse » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions.

Délibération n° 35/2012 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT GESTION 2012

Suite à une erreur d'affectation des crédits sur le budget primitif 2012, le Conseil Municipal procède aux virements de crédits suivants :

en section d'investissement

- Dépense article 001 = - 33.982,75 €
- Recette article 001 = + 33.982,75 €

Délibération n° 36/2012 : PASSATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN PRIVÉ POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE, VALLÉE DE RAYE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les Communes ayant la responsabilité d'assurer la ressource en eau suffisante pour la lutte contre les incendies, il est nécessaire dans les endroits où le réseau de distribution d'eau potable n'a pas la capacité de fournir le volume et le débit prescrits par la réglementation, de mettre en place des solutions palliatives.

Ces solutions consistent en la création de réserves-incendies sous forme de bassins ouverts ou de réservoirs souples dits bâches-tampons.

Dans la vallée de Raye, il est envisagé d'installer une réserve incendie souple dite bâche-tampon d'une capacité de 60 m³ et d'une dimension de 8x12 mètres sur la parcelle cadastrée section AE n°154 appartenant à M. LECLERC Jacky, propriétaire mettant à disposition, à titre gratuit, une partie de sa parcelle, afin de renforcer la défense incendie de la Vallée de Raye.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention d'occupation à titre gratuit d'une partie de sa parcelle pour cette réserve incendie à conclure avec M. LECLERC et d'autoriser M. le Maire à la signer. M. le Maire donne lecture de cette convention.

Vu le projet de convention proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention d'occupation gratuite d'une partie du terrain avec une emprise pour la bâche incendie de 8x12 mètres, compris dans la parcelle section AE n° 154, négociée avec son propriétaire M. LECLERC Jacky, domicilié XXXXXXX
- autorise M. le Maire à signer ladite convention, dont le projet restera annexé à la présente délibération, et sera enregistrée en l'étude de Maître MOUNIER-VIVIER, Notaire à Vernou-sur-Brenne,
- précise que les frais incombant au règlement de ce dossier seront supportés par la commune.

Délibération n° 37/2012 : MODIFICATION STATUTAIRE SYNDICAT DES CAVITÉS SOUTERRAINES 37

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Cavités 37 dans l'objectif d'acquérir une nouvelle

compétence.

Nouvelle compétence :

- effectuer des prestations de service dans le cadre de ses compétences, à titre accessoire, à la commande de propriétaires, locataires ou mandataires privés, sans nuire à la liberté du commerce et de l'industrie et sans porter atteinte à une libre concurrence non faussée.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission Fête et Cérémonies : lundi 4 juin à 20h00
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 14 juin à 20h30.

La séance est levée à 23h10. Délibérations du 24 mai 2012, numérotées de 27 à 37.